

Séance du 29 juin 2017

L'An deux mil dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de CROTTET, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Daniel PERRUCHE, Maire.

Convocation et d'affichage : 23 juin 2017

Présents : Mrs PERRUCHE – VERNE - PÊTRE – Mmes LAURENT- DA COSTA - COLLARD - ARTERO – FERNANDEZ – LESSELLIER- Mrs MANIGAND - AMET - DURANDIN

Excusés : M. GREUSARD (Pouvoir à Mme MOREL DA COSTA) M. HUDELEY (Pouvoir à M. MANIGAND) Mme MARCHIONINI

Absents : Mmes TURCHET /DESPLANCHES/DALAIS/M. VERDIN

La séance a été publique.

Madame LESSELLIER a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion a été lu et adopté, il est précisé que Mme Chantal COLLARD s'était abstenue de voter du fait du « conflit d'intérêt » pour la délibération portant sur la cession de terrain autour du bâtiment de l'ancienne boulangerie. Mme COLLARD dit avoir informé le préfet pour qu'il statue sur cette décision. Est donc remis en cause le prix de vente au m² qui semblerait disproportionné pour Mme COLLARD.

M. le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

- **Compte rendu activités communauté de communes**
- **Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents**
- **Convention de portage foncier et mise à disposition entre l'EPF de l'Ain et la commune de CROTTET**
- **Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement de 2016.**
- **Avis sur plan Projet de délimitation modificative des voies de communication rétablies sur la commune de CROTTET et autorisation de signer tous documents inhérents aux remises de voies par APRR à la commune suite à la construction de l'A406**
- **Documents d'urbanisme**
- **Courriers divers**
- **Questions diverses**

Compte rendu activités communauté de communes

Compte rendu a été donné du dernier conseil communautaire.

Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à l'article L.337-9 du Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa.

Dans ce cadre, le groupement de commandes est un outil qui peut permettre d'effectuer plus facilement les opérations de mise en concurrence.

Le groupement est ouvert aux communes et leur CCAS et à tout établissement public du département de l'Ain.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ci-jointe en annexe.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e - communication de l'Ain (SIEA). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre de groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Ouï cet exposé et la convention correspondante, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexée à la présente délibération,
- autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,

- autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de CROTTET.

Convention de portage foncier et de mise à disposition entre l'EPF de l'Ain et la commune de CROTTET

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'EPF de l'Ain a été missionné pour acquérir en lieu et place de la commune un tènement sis 115 rue de Saint Paul constitué d'une maison et ses terrains d'une superficie totale de 4 625 m². Les biens seront mis gratuitement à disposition de la commune qui, à l'issue d'une période de portage de 4 années, les rachètera.

Cet achat permettra à la commune de mettre en œuvre une opération d'aménagement d'ensemble cohérente permettant notamment la réalisation de logements en mixité sociale en cœur de village, tout en préservant un bâti remarquable emblématique de la commune de CROTTET.

Pour concrétiser cette acquisition il y a lieu de signer entre l'EPF de l'Ain et la commune une convention de portage foncier et une convention de mise à disposition pour définir les conditions de cette transaction.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE à l'unanimité le contenu de la convention de portage foncier ainsi que le contenu de la convention de mise à disposition dont les projets sont annexés à la présente délibération et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces documents.

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement de 2016.

M. le Maire présente à l'assemblée, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement, compte tenu du compte rendu technique et financier adressé par SUEZ gestionnaire du service assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE à l'unanimité le rapport annuel 2016 sur la qualité et les prix des services publics de l'assainissement.

Avis sur projet délimitation modificative des voies de communication rétablies et remises de voies par APRR

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les plans de délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A 406 sur les tronçons rétablis sur le territoire de la commune de CROTTET.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ces délimitations qui permettront les remises foncières de ces voies à la communes par actes administratifs, à titre gratuit. Il est également précisé que les frais de transferts seront également à la charge de la société APRR.

Le conseil municipal étudie les plans présentés et après en avoir délibéré :

- ÉMET à l'unanimité un avis favorable pour toutes les voies figurant sur les documents et AUTORISE M. le Maire à signer tous documents inhérents aux remises de ces voies.
- PRÉCISE que les parcelles indicées 5 et 6 de la planche 3 sur 4 seraient susceptibles d'intéresser la commune, sous réserve de l'estimation qui en sera faite.

Documents d'urbanisme

Le conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme déposés depuis la réunion du 02 juin 2017.

DPU

Vte SARL ARVES LOTISSEMENT / GRAFFT et CORDENOD – Lotissement Les Terrasse (Lot n°6)- non bâti

Vte SARL ARVES LOTISSEMENT / VANDROUX et MASSOT – Lotissement Les Terrasse (Lot n°22) – non bâti

Vte CENCELME / DELIANCE et BOUILLIER – 31 rue des Lilas – bâti

PC

PC 00113417D0010 – VANDROUX Antony – demeurant 49 rue Paul Cézanne 71000 MACON – pour la construction d'une maison d'habitation – 48 rue des Terrasses

DP

DP 00113417D0023 – SOLAK ENERGIE (Pour FOLLEVILLE Jean-Luc) – demeurant 83 Allée des Mimosas – 01290 CROTTET – pour l’installation de panneaux photovoltaïque – 83 Allée des Mimosas

DP 00113417D0024 – SCI MAJULU BURET TERVILLE – demeurant 60 rue Charles Baudelaire – 01000 BOURG EN BRESSE – pour la division d’une parcelle pour construction d’une maison d’habitation – 5 rue des Dagaillers

DP 00113417D0025 – AVENIR ENERGIES (Pour PERRUCHE Daniel) – demeurant 1 Bld Onfroy – 13008 MARSEILLE – pour l’installation de panneaux photovoltaïque – 271 Villa Croteldi

Courriers divers

Néant

Questions diverses

Le conseil municipal est informé que monsieur le Maire et Madame LAURENT ont reçu Monsieur GUILBERT maître d’œuvre de l’Intermarché Mousquetaires.

Une zone détente est envisagée ainsi qu’un hôtel. , l’inauguration de l’ensemble est prévue fin 2019.

Rien ne restant à l’ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jour et an susdits.

La séance est levée à 23 heures.

PERRUCHE	VERNE	MOREL DA COSTA	PÊTRE	LAURENT	MANIGAND
ARTERO	FERNANDEZ	VERDIN <i>Absent</i>	GREUSARD <i>Excusé</i>	HUDELEY <i>Excusé</i>	AMET
LESSELLIER <i>Excusée</i>	DESPLANCHES <i>Absente</i>	TURCHET <i>Absente</i>	COLLARD	DURANDIN	GUILLOMIN MARCHIONINI <i>Excusée</i>
DALAIS <i>Absente</i>					